

Les statistiques sur les mouvements de main-d'œuvre : passage d'une enquête à une source administrative.

Muriel Barlet, DARES
Philippe Raynaud, DARES
Olivier Sanzeri, DARES

La déclaration sociale nominative (DSN) va progressivement se substituer aux quatre sources administratives utilisées par la statistique publique pour établir les statistiques d'emploi salarié : la DADS, les BRC, les RMM et la DMMO (déclaration mensuelle sur les mouvements de main-d'œuvre). Cette dernière est de fait, depuis avril 2013, la première déclaration substituée par la DSN pour les entreprises volontaires. La Dares, en tant qu'organisme collectant la DMMO, a la charge de reconstituer à partir des données issues de la DSN, qui sont principalement des données de paie, les mouvements de main-d'œuvre (embauches et ruptures de contrat). Cette reconstitution pose un certain nombre de difficultés. Cette étude vise à exposer les méthodes retenues par la Dares pour les pallier dans le but de partager son expertise sur la DSN.

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre contiennent quatre types de mouvement : les embauches, les ruptures de contrat, les transferts (changement d'établissement d'affectation sans rupture de contrat) entrant et sortant qui sont déclarés directement par les employeurs dans la DMMO. La DSN est, quant à elle, « la dernière opération de la paie », les données qu'elle contient sont donc les informations connues par le logiciel de paie au moment où celle-ci est effectuée, généralement quelques jours avant la fin du mois. De plus, les embauches et les transferts sortants ne sont pas directement signalés en DSN, ils doivent faire l'objet d'une reconstitution. Pour les embauches, si aucun retard de déclaration n'était possible, on pourrait considérer que chaque contrat débutant dans le mois est une embauche. Toutefois, comme il est probable que les contrats débutés en fin de mois n'apparaissent que dans la DSN du mois suivant, il est nécessaire de vérifier systématiquement si les contrats déclarés en DSN étaient ou non déjà connus dans les DSN précédentes. Pour ce faire, une base de l'ensemble des contrats déclarés en DSN est constituée et elle est augmentée chaque mois des « nouveaux » contrats. L'alimentation de cette base nécessite d'apparier systématiquement les données DSN successives. Une fois cette base correctement constituée les mouvements de main-d'œuvre deviennent aisés à calculer et à imputer à leur date d'effet. La première partie de l'étude décrira donc plus précisément la constitution de la base des contrats.

La qualité des statistiques produites découle directement de la qualité de l'appariement des DSN successives. Or cette qualité ne peut être obtenue que si les variables identifiantes d'un contrat de travail (à savoir son établissement d'affectation, le NIR du salarié et sa date de début) sont stables d'une déclaration à l'autre. Or, l'observation des premières données DSN montrent qu'il y a un pourcentage d'échec d'appariement non négligeable. La seconde partie de l'étude décrira donc la méthode mise en place pour repérer ces échecs et les corrections que pourront effectuer les gestionnaires dans les cas où l'erreur de déclaration est quasi certaine.

Enfin, la DSN étant une déclaration administrative elle devrait être à terme exhaustive. Néanmoins, au mois le mois, il est probable qu'un certain nombre d'employeurs seront retardataires ou manquants. La dernière partie de l'étude présentera donc les méthodes envisagées pour corriger de cette non réponse sachant que contrairement à des données d'enquête la « base de sondage » n'est pas aisée à constituer. En effet, la base de sondage devrait théoriquement contenir l'ensemble des établissements employeurs du mois mais comment savoir si un établissement est employeur lorsqu'il n'effectue pas de DSN ?